



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38

Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### BULLETIN DES DESSINS ET MODÈLES INTERNATIONAUX

#### CHANGEMENTS IMPORTANTS

1. Les utilisateurs du système de La Haye sont avisés des deux changements suivants qui interviendront dès le numéro 1/2001 du *Bulletin des dessins et modèles internationaux* :

a) *Délai de production du Bulletin (publication sur CD-ROM et sur papier)* : ce délai passe de deux à un mois, de sorte que les inscriptions portées au Registre international au cours d'un mois donné seront publiées le dernier jour ouvrable du mois suivant. Cette mesure n'affecte toutefois pas la date de publication des dépôts assortis d'une requête en ajournement de publication en vertu de l'article 6.4)a) de l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye.

b) *Contenu de l'édition du Bulletin sur CD-ROM* : le CD-ROM comprendra désormais, sur une base cumulative, toutes les inscriptions portées au Registre international, y compris les inscriptions relatives à des dépôts relevant exclusivement de l'Acte de 1934. Toutes les inscriptions portées au Registre international pourront faire l'objet de recherches par le nom du titulaire. La table des titulaires cessera par conséquent d'être publiée dans l'édition papier du Bulletin. Cette édition papier demeurera pour le reste inchangée.

./ 2. Le formulaire ci-joint permettra aux abonnés actuels de changer, s'ils le souhaitent, la formule de leur abonnement pour l'année 2001 (édition complète (c'est-à-dire, CD-ROM et édition papier) ou édition papier seule). **À défaut d'indication spécifique (ou d'une résiliation expresse), leur abonnement sera prorogé selon la formule en cours.**

3. Ceux qui souhaiteraient s'abonner nouvellement au *Bulletin des dessins et modèles internationaux* sont également invités à le faire au moyen dudit formulaire, en précisant la formule d'abonnement qui leur convient.

Le 31 janvier 2001